Références de dépôt —

Numéro RCS: B208716

Référence de dépôt : L160169267

Déposé le 06/09/2016

Helpdesk RCSL: (+352) 26 428-1 / helpdesk@rcsl.lu



Immatriculation

Société à responsabilité limitée

Données à inscrire

✓ Dénomination ou raison sociale	page 2	✓ Exercice social	page 3
Enseigne(s) commerciale(s)		✓ Associé(s)	page 4
Forme juridique	page 2	✓ Administrateur(s) / Gérant(s)	page 11
✓ Siège social	page 2	✓ Délégué(s) à la gestion journalière	page 15
✓ Objet social	page 2	Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes	
✓ Capital social / Fonds social	page 2	Fusion / Scission	
✓ Date de constitution	page 3	Transfert d'actifs, de branche d'activité, d'universalité du patrimoine professionnel),
✓ Durée	page 3	Liquidation volontaire	

Dénomination ou raison sociale

Dénomination ou raison sociale	Le cas échéant, abréviation utilisée
IH Holdings S.à r.l.	

Forme juridique

Forme juridique		
Société à responsabilité limitée		
Mention supplémentaire (le cas échéant)		

Siège social

Numéro	Rue
287-289	route d'Arlon
Code postal	Localité
1150	Luxembourg

Objet social

Objet social (indication)

La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute

✓ Objet social incomplet

Capital social / Fonds social

Туре	Montant	Devise
Fixe	15 000	USD (Dollar des Etats-Unis)
Etat de libération	Pourcentage, le cas échéant	
Total		

Date de constitution

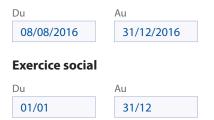
Date de constitution 08/08/2016

Durée



Exercice social

Premier exercice ou exercice raccourci



Associé(s)

_1	Nouvel associé :	
	Crescent 1, LP	page 5
2	Nouvel associé :	
	CRS Master Fund, LP	page 6
3	Nouvel associé :	
	Cyrus Select Opportunities Master Fund, Ltd	page 7
4	Nouvel associé :	
	Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd	page 8
5	Nouvel associé :	
	Cyrus Canary Master Fund LP	page 9
6	Nouvel associé :	
	Cyrus Special Strategies Master Fund LP	page 10

1 Nouvel associé:

Crescent 1, LP

Type de personne

Personne morale étrangère

Personne morale étrangère

Pays		Nom du registre
Etats Unis d'A	mérique	registre des sociétés du Delaware
N° d'immatricula	tion	Dénomination ou raison sociale
4405005		Crescent 1, LP
Forme juridique	étrangère	
limited partne	ership	
Siège		
Numéro	Rue	
2711	Centerville Road	
Bâtiment		Etage
Code postal	Localité	Pays
19808	New Castle County, Delaware	Etats Unis d'Amérique
Parts sociale	S ype(s) de parts (le cas échéant)	Nombre de parts détenues
1	Parts Sociales	2 100

CRS Master Fund, LP

Type de personne

Personne morale étrangère

Pays		Nom du registre
Caïmanes, Ile:	5	registre des sociétés des lles Caïmans
N° d'immatricula	tion	Dénomination ou raison sociale
OG-48687		CRS Master Fund, LP
Forme juridique	étrangère et a la company de l	
limited partne	ership	
Siège		
Numéro	Rue	
89	Nexus Way	
Bâtiment		Etage
Elian Fiduciar	y Services (Cayman) Limite	
Code postal	Localité	Pays
KY1-9007	Camana Bay, Grand Cayman	Caïmanes, Iles
	_	
Parts sociale	•	
	ype(s) de parts (le cas échéant)	Nombre de parts détenues

Cyrus Select Opportunities Master Fund, Ltd

Type de personne	
Personne morale étrangère	
Personne morale étrangère	
Pays	Nom du registre
Caïmanes, Iles	registre des sociétés des lles Caïmans
N° d'immatriculation	Dénomination ou raison sociale
OG-207145	Cyrus Select Opportunities Master Fund, Ltd
Forme juridique étrangère	
Ltd	
Siège	
Numéro Rue	
89 Nexus Way	
Bâtiment	Etage
Elian Fiduciary Services (Cayman) Limite	
Code postal Localité	Pays
KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman	Caïmanes, lles
Parts sociales	
Type(s) de parts (le cas échéant)	Nombre de parts détenues
1 Parts Sociales	750

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd

Type de personne			
Personne mor	ale étrangère		
Personne i	morale étrangère		
Pays		Nom du registre	
Caïmanes, lles		registre des sociétés des	lles Caïmans
N° d'immatriculati	ion	Dénomination ou raison socia	le
CR-11140		Cyrus Opportunities Mass	ter Fund II, Ltd
Forme juridique é	trangère		
Ltd			
Siège			
Numéro	Rue		
89	Nexus Way		
Bâtiment		Etage	
Elian Fiduciary	Services (Cayman) Limite		
Code postal	Localité	Pays	
KY1-9007	Camana Bay, Grand Cayman	Caïmanes, Iles	
Parts sociales	;		
Ту	pe(s) de parts (le cas échéant)		Nombre de parts détenues
1 1	Parts Sociales		7 500

Cyrus Canary Master Fund LP

Parts Sociales

Type de personne Personne morale étrangère Personne morale étrangère Pays Nom du registre registre des sociétés des lles Caïmans Caïmanes, Iles N° d'immatriculation Dénomination ou raison sociale OG-83535 Cyrus Canary Master Fund LP Forme juridique étrangère limited partnership Siège Numéro 89 **Nexus Way** Bâtiment Etage Elian Fiduciary Services (Cayman) Limite Code postal Pays KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman Caïmanes, Iles **Parts sociales** Type(s) de parts (le cas échéant) Nombre de parts détenues

750

6 Nouvel associé:

Cyrus Special Strategies Master Fund LP

Type de personne		
Personne mor	rale étrangère	
Personne	morale étrangère	
Pays		Nom du registre
Caïmanes, Iles	5	registre des sociétés des lles Caïmans
N° d'immatriculat	ion	Dénomination ou raison sociale
OG-62684		Cyrus Special Strategies Master Fund LP
Forme juridique é	étrangère	
limited partne	ership	
Siège		
Numéro	Rue	
89	Nexus Way	
Bâtiment		Etage
Elian Fiduciary	y Services (Cayman) Limite	
Code postal	Localité	Pays
KY1-9007	Camana Bay, Grand Cayman	Caïmanes, Iles
Parts sociales	5	
Ту	pe(s) de parts (le cas échéant)	Nombre de parts détenues
1	Parts Sociales	1 650

Administrateur(s) / Gérant(s)

Régime de signature statutaire (indication)

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 12 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

1	Nouvel administrateur / gérant :	
	Lindgren Kerstin	page 12
2	Nouvel administrateur / gérant :	
	Thill Michel	page 13
3	Nouvel administrateur / gérant :	
	Bordessa Daniel	page 14
	boldessa Barrier	

1 Nouvel administrateur / gérant :

Lindgren Kerstin

Type de personne				
Personne physique				
Personne p	hysique			
Nom				Prénom(s)
Lindgren				Kerstin
Date de naissance	Lieu de naissance			Pays de naissance
17/04/1974	Enköping			Suède
Adresse privée	ou professionne	lle		
Numéro	Rue			
287-289	route d'Arlon			
Bâtiment				Etage
Code postal	Localité			Pays
1150	Luxembourg			Luxembourg
Type de manda	ıt			
Organe social				Fonction
Conseil de gérance				Gérant de catégorie A
Pouvoir de signature	e (indication)			
Durée du mand	lat			
Date de nomination	Durée du mandat			
08/08/2016	Indéterminée			
Date d'expiration du	ı mandat	jusqu'à l'a	ssemblée générale qui	se tiendra en l'année
JJ/MM/AAAA	ou	AAAA		

Nouvel administrateur / gérant :

Thill Michel

Type de personne		
Personne physic	_l ue	
Personne pl	hysique	
Nom		Prénom(s)
Thill		Michel
Date de naissance	Lieu de naissance	Pays de naissance
08/06/1965	Arlon	Belgique
Adresse privée	ou professionnelle	
Numéro	Rue	
287-289	route d'Arlon	
Bâtiment		Etage
Code postal	Localité	Pays
1150	Luxembourg	Luxembourg
Type de manda	t	
Organe social		Fonction
Conseil de gérance		Gérant de catégorie A
Pouvoir de signature	e (indication)	
Durée du mand	lat	
Date de nomination	Durée du mandat	
08/08/2016	Indéterminée	
Date d'expiration du	ı mandat jusqu'à l'assemblée générale qu	– ii se tiendra en l'année
JJ/MM/AAAA	ou AAAA	

3 Nouvel administrateur / gérant :

Bordessa Daniel

Type de personne				
Personne physique				
Personne pl	hysique			
Nom				Prénom(s)
Bordessa				Daniel
Date de naissance	Lieu de naissance			Pays de naissance
07/03/1973	North York			Canada
Adresse privée	ou professionnell	e		
Numéro	Rue			
399	Park Avenue			
Bâtiment			Etage	
				39e étage
Code postal	Localité			Pays
NY 10022	New York			Etats Unis d'Amérique
Type de manda	t			
Organe social				Fonction
Conseil de gérance				Gérant de catégorie B
Pouvoir de signature	e (indication)			
Durée du mand	lat			
Date de nomination	Durée du mandat			
08/08/2016	Indéterminée			
Date d'expiration du mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tier			semblée générale qui	se tiendra en l'année
JJ/MM/AAAA	ou	AAAA		

Délégué(s) à la gestion journalière

Régime de signature statutaire (indication)

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 12 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B208716 Référence de dépôt : L160169267

Déposé le 06/09/2016

IH Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social: 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

CONSTITUTION DE SOCIETE DU 08 AOUT 2016

NUMÉRO 1864/16

In the year two thousand and sixteen, on eighth of August.

Before Us, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Crescent 1, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware, USA, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4405005;

CRS Master Fund, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands under number OG-48687;

Cyrus Select Opportunities Master Fund, Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islandsunder number OG-207145

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number CR-11140

Cyrus Canary Master Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the the Cayman Islands, having its registered address at c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, registered with Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands under number OG-83535; and

Cyrus Special Strategies Master Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman

Islands, registered with Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands under number OG-62684;

hereby represented by Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

TITLE I. ARTICLES

CHAPTER I.- FORM, DENOMINATION, OBJECT, DURATION, REGISTERED OFFICE

ARTICLE 1 - FORM

There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the **Company**) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the **Law**) and by the present articles of association (the **Articles**), which specify in the articles 3, 6, 8, 16 and 20 the exceptional rules applying to a single member company (société unipersonnelle).

ARTICLE 2 - DENOMINATION

The Company will have the denomination: "IH Holdings S.à r.l."

ARTICLE 3 - DURATION

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

ARTICLE 4 - OBJECT

The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties, or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, in each case whether readily marketable or not,

issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conductive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

ARTICLE 5 - REGISTERED OFFICE

The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (*conseil de gérance*).

In the event that in the view of the Board of Managers (conseil de gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer

of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

CHAPTER II.- SHARE CAPITAL - SHARES - TRANSFER OF SHARES

ARTICLE 6 - SHARE CAPITAL

The share capital of the Company is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares (parts sociales), each with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

Holders of Shares in the Company are individually referred to as a **Shareholder** or collectively the **Shareholders**.

At the moment and for as long as all the Shares are held by one sole Shareholder, the Company shall be a single member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing.

ARTICLE 7 - REGISTRATION OF SHARES - INDIVISIBILITY OF SHARES

The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

ARTICLE 8 - TRANSFER OF SHARES

In the case of a single Shareholder company, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

<u>CHAPTER III.- BOARD OF MANAGERS – POWERS – MEETINGS – AUDITOR</u>

ARTICLE 9 - BOARD OF MANAGERS

The Company is managed by one or more Managers (*gérants*), who need not to be Shareholders of the Company. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (*conseil de gérance*) (the **Board of Managers** or individually the **Manager**).

The sole Manager (*gérant unique*) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

If one or more members of the Board of Managers resign, the remaining members of the Board of Managers may nominate a person to replace them and shall forthwith convene a general meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

The sole Shareholder or the Shareholders may also decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Managers shall not be remunerated for their appointment as Manager of the Company, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to fall into liquidation.

ARTICLE 10 - POWERS OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

ARTICLE 11 - MEETINGS OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any Manager by written notice to the other Managers (if there be more than one Manager), at the place indicated in the convening notice, provided that the Board of Managers shall meet at least once per year.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the **Chairperson**) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who

need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers or by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public as the case may be, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by telegram, electronic mail or fax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Managers present or represented in office at such meeting. In case of equality of vote, the Chairperson designated in the manner as described in article 11 above shall have a casting vote.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation by telephone, conference call or similar means of communication shall, for all purposes hereunder, be deemed to constitute physical presence by the Manager so participating at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held; provided. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

ARTICLE 12 - DELEGATION OF POWERS - LIABILITY OF MANAGERS

The sole Manager or the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (who may or may not be Managers) and will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Manager(s) assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

ARTICLE 13 - REPRESENTATION OF THE COMPANY

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such

signatory power has been delegated by the Board of Managers in accordance with article 12 above and within the limits of such powers.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

ARTICLE 14 - CONFLICT OF INTERESTS

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

ARTICLE 15 - AUDITOR(S)

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (*commissaires aux comptes*) in accordance with article 200 of the Law, who may but need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act collectively and form the board of auditors.

CHAPTER IV.- GENERAL MEETINGS OF SHAREHOLDERS

ARTICLE 16 - GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

In a single member company, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law on the general meetings of Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the issued share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not to be a Shareholder himself.

The holding of Shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

ARTICLE 17 - ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wesdnesday of May at 2 p.m. Central European Time (CET) of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

CHAPTER V.- FINANCIAL YEAR - FINANCIAL STATEMENTS

ARTICLE 18 - FINANCIAL YEAR

The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year, except for the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

ARTICLE 19 - FINANCIAL STATEMENTS

At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general meeting of Shareholders the financial statements (including the balance sheet and the profit and loss account and a statement of individual assets and liabilities).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

CHAPTER VI.- DISTRIBUTION

ARTICLE 20 - APPROPRIATION OF PROFITS - RESERVE

From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward

to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as an annual dividend in proportion to their respective shareholdings in the Company.

CHAPTER VII.- DISSOLUTION, LIQUIDATION

ARTICLE 21 - DISSOLUTION, LIQUIDATION

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

CHAPTER VIII.- MISCELLANEOUS

ARTICLE 22 - APPLICABLE LAW

All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

SUBSCRIPTION

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Cyrus Opportunities Master Fund II Ltd	7,500	7,500	50%
Cyrus Select Opportunities Master Fund Ltd	750	750	5%
Crescent 1 LP	2,100	2,100	14%
CRS Master Fund LP	2,250	2,250	15%
Cyrus Canary Master Fund LP	750	750	5%
Cyrus Special Strategies Master Fund LP	1,650	1,650	11%

TOTAL	15,000	USD 15,000	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand united states dollars (USD 15,000.-) is now available to the Company.

ESTIMATE OF COSTS

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.-euro.

TITLE II. RESOLUTIONS OF THE SHAREHOLDERS

The sole Shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (*gérants*) of the Company for an undetermined period:

Class A Managers:

- Kerstin Lindgren, born on 17 April 1974 in Enköping (Sweden), with professional address at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Class B Manager:

- Daniel Bordessa, born on 7 March 1973 in North York (Canada), with professional address at 399 Park Avenue, 39th Floor, NY 10022, New York.
- 2. The registered office of the Company shall be established at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

DECLARATION

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who signed together with the notary the present original deed.

SUIT LA TRADUCTION FRANÇAISE DU TEXTE QUI PRECEDE

L'an deux mille seize, le huitième du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Crescent 1, LP, une société commandite (limited partnership) constituée en vertu des lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4405005;

CRS Master Fund, LP, une société commandite (limited partnership) constituée en vertu des lois des lles Caïmans, dont le siège social est établi à c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, lles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés des lles Caïmans sous le numéro OG-48687;

Cyrus Select Opportunities Master Fund, Ltd, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des lles Caïmans, dont le siège social est établi à c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, lles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés des lles Caïmans sous le numéro OG-207145;

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des lles Caïmans, dont le siège social est établi à c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, lles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés des lles Caïmans sous le numéro CR-11140

Cyrus Canary Master Fund LP, une société commandite (limited partnership) constituée en vertu des lois de des lles Caïmans, dont le siège social est établi à c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, lles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés des lles Caïmans sous le numéro OG-83535; et

Cyrus Special Strategies Master Fund LP, une société commandite (limited partnership) constituée en vertu des lois des lles Caïmans, dont le siège social est établi à c/o Elian Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, lles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés des lles Caïmans sous le numéro OG-62684.

Ici représentée par Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange en vertue d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

TITRE I. STATUTS

CHAPITRE I.- FORME, DENOMINATION SOCIALE, OBJET, DUREE, SIEGE SOCIAL

ARTICLE 1 - FORME

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées, une société (la **Société**) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la **Loi**), ainsi que par les présents statuts (les **Statuts**), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8, 16 et 20, les règles dérogatoires s'appliquant à la société unipersonnelle.

ARTICLE 2 - DENOMINATION SOCIALE

La Société aura la dénomination sociale «IH Holdings S.à r.l.»

ARTICLE 3 - DUREE

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

ARTICLE 4 - OBJET

La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

<u>CHAPITRE II.- CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES - TRANSFERT DE PARTS SOCIALES</u>

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société est fixé à quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1.-) (ci-après les **Parts Sociales**) toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'**Associé** ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les **Associés**.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

ARTICLE 7 - ENREGISTREMENT DES PARTS SOCIALES - INDIVISIBILITÉ DES PARTS SOCIALES

Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

ARTICLE 8 - CESSION DE PARTS SOCIALES

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées *inter vivos* à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

<u>CHAPITRE III.- CONSEIL DE GERANCE - POUVOIRS - ASSEMBLEES - COMMISSAIRE</u>

ARTICLE 9 - CONSEIL DE GERANCE

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance (le **Conseil de Gérance** ou pris individuellement le **Gérant**).

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance démissionnent de leur mandat, les membres restants peuvent choisir une personne afin de les remplacer et convoquera immédiatement une assemblée des Associés afin de pourvoir aux remplacements nécessaires.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut aussi décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

Le Gérant unique ou chaque membre du Conseil de Gérance ne sera/seront pas rémunéré(s) pour ses/leur mandat en tant que Gérant de la Société, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables occasionnées dans l'exercice de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement occasionnées en raison de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

ARTICLE 10 - POUVOIRS DU CONSEIL DE GERANCE

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

ARTICLE 11 - REUNIONS DU CONSEIL DE GERANCE

Le Conseil de Gérance se réunira à chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande, par voie écrite, de n'importe quel Gérant aux autres Gérants (dans le cas où il y a plus d'un Gérant), à l'endroit indiqué par la convocation, pourvu que le Conseil de Gérance se réunisse au moins une (1) fois par an.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le **Président**) et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants ou le cas échéant par le Président et le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par télégramme, courriel ou facsimilé.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le Président, désigné comme il est dit à l'article 11 ci-dessus, disposera d'une voix prépondérante.

Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication est réputée constituer une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

ARTICLE 12 - DELEGATION DES POUVOIRS - RESPONSABILITE DES GERANTS

Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qui peuvent ou ne pas être Gérants) et déterminera leurs responsabilités et rémunération, la durée de la période de délégation et toutes autres conditions de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

ARTICLE 13 - REPRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 12 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

ARTICLE 14 - CONFLIT D'INTERETS

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

ARTICLE 15 - COMMISSAIRE(S)

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

CHAPITRE IV.- ASSEMBLEES GENERALES DES ASSOCIES

ARTICLE 16 - ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

ARTICLE 17 - ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ASSOCIES

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège

social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le **troisième (3è) mercredi de mai** à **14** Heures d'Europe Centrale (CET) de chaque année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

<u>CHAPITRE V.- ANNEE SOCIALE – COMPTES ANNUELS</u>

ARTICLE 18 - ANNEE SOCIALE

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2016.

ARTICLE 19 - COMPTES ANNUELS

A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant le bilan et le compte de pertes et profits et un inventaire des avoirs et des dettes de la Société).

Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

CHAPITRE VI.- DISTRIBUTION

ARTICLE 20 - REPARTITION DES PROFITS - RESERVE

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a le pouvoir de décider de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sur recommandation du conseil de gérance. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende annuel proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

CHAPITRE VII.- DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 21 - DISSOLUTION, LIQUIDATION

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

CHAPITRE VIII.- DIVERS

ARTICLE 22 - LOI APPLICABLE

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

SOUSCRIPTION

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de	Montant souscrit	% du
Souscripteur	parts sociales		capital social
Cyrus Opportunities Master Fund II Ltd	7,500	7,500	50%
Cyrus Select Opportunities Master Fund Ltd	750	750	5%
Crescent 1 LP	2,100	2,100	14%
CRS Master Fund LP	2,250	2,250	15%
Cyrus Canary Master Fund LP	750	750	5%
Cyrus Special Strategies Master Fund LP	1,650	1,650	11%
TOTAL	15,000	USD 15,000	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille dollars américain (USD 15,000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

FRAIS

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

TITRE II. RESOLUTIONS DES ASSOCIES

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes :

1. L'Associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et ont aussi décidé de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- Kerstin Lindgren, né le 17 avril 1974 à Enköping (Suède), avec adresse professionnelle au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Daniel Bordessa,, né le 7 mars 1973 à North York (Canada), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 39^e étage, NY 10022, New York.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

DECLARATION

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

(signé) Gomes, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 août 2016

Relation: EAC/2016/18925

Reçu soixante-quinze euros

75,00€

Le Receveur, (signé) ff, M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME